

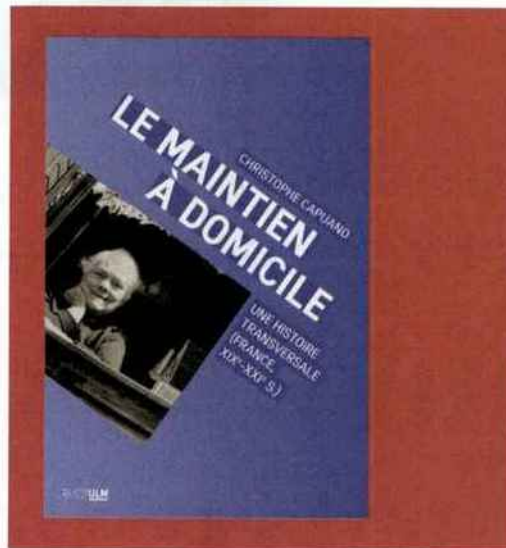


CULTURE PRO

DÉPENDANCE UNE HISTOIRE DE COÛT

QUELS SONT LES ARGUMENTS QUI ONT PRÉSIDÉ À LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

ou en situation de handicap depuis le XIX^e siècle ? La réponse de l'historien Christophe Capuano est sans ambiguïté : *« Les logiques économiques et financières ont toujours prévalu sur les logiques sanitaires et les droits humains. Dans certains cas, réduire les coûts revient tout simplement à reporter la charge de l'aide sur d'autres que la collectivité publique : parfois, les proches aidants, parfois les professionnels, parfois sur les personnes fragiles elles-mêmes. »* Son fort instructif ouvrage rappelle que, de 1870 à 1960, en France, les personnes dépendantes et pauvres vivaient dans des hospices, des asiles ou des établissements spécialisés pour infirmes, invalides ou incurables. Mots utilisés à l'époque pour désigner les plus vulnérables, également qualifiés de fous ou d'aliénés, voire de citoyens inutiles. Comme ils étaient nombreux, le prix de leur traitement commença à s'imposer dans les politiques publiques. L'objectif était donc de retarder leur entrée en établissement par différentes mesures, et notamment le maintien à domicile à partir des années 1970, avec de nouveaux services et l'arrivée d'aides-ménagères ou d'auxiliaires de vie. Mais les deniers publics



↓
*« Le maintien à domicile, une histoire transversale XIX^e-XIX^e s. »
- Christophe Capuano - Ed. Rue d'Ulm, 14 €.*

commencèrent à manquer et, en 1980, 59 % des personnes âgées ne disposaient pas du confort minimal (sanitaires, chauffage) pour rester chez eux. Le coup d'accélérateur est donné en 2005 avec le plan Borloo qui libéralisa le marché des services à la personne. Dès lors, une profusion de structures se sont concurrencées, les métiers du domicile ont été dévalorisés et sont devenus sous-payés. La crise sanitaire a pourtant démontré que le « care », c'est-à-dire le soin à l'autre, était indispensable. C'est donc à un inversement des valeurs qu'appelle l'auteur : *« Reconnaître ces professionnels en fonction de leur utilité sociale implique une valorisation de ces métiers par la rémunération et par un nouveau statut, une incitation à une formation qualifiante, l'adoption de conventions collectives améliorant leurs conditions de travail »,* plaide-t-il. ●

BRIGITTE BÈGUE